

Formation à l'analyse d'image (FPI)

Personnel concerné

- Ces formations sont destinées aux personnes qui font fonctionner des équipements d'imagerie radioscopique ou des détecteurs d'explosifs (EDS) et devant passer un examen standardisé d'interprétation d'images.

Informations complémentaires

Il est obligatoire que les formations soient soutenues par un logiciel d'imagerie radioscopique.

La durée **minimale** de la formation périodique imagerie est de **6h00**. A la fin de la formation périodique, l'apprenant doit être soumis à une évaluation sommative pour chacun des modules imagerie relevant de sa typologie. L'évaluation ne doit pas avoir lieu sur les heures réglementaires de la formation périodique. La note moyenne de validation de compétence pour une ou plusieurs épreuves d'analyse d'images selon la typologie est de 12/20 soit un taux de réussite de 60% de détection des menaces.

La formation est délivrée par un instructeur certifié.

Prérequis

- Casier judiciaire vierge
- Vérification des antécédents annexe du règlement (UE) 2015/1998

Références réglementaires

- Règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002 ;
- Règlement (UE) n°2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;
- Décret n° 2012-833 du 29 juin relatif aux obligations en matière de recrutement et de formation pour la sûreté de l'aviation civile ;
- Arrêté interministériel du 11 septembre 2013 modifié – Chapitre 11 : recrutement et formation du personnel.

Objectifs pédagogiques et plan d'enseignement

Diffusion retenue

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

AAS formation vous accueille au sein de ses locaux et vous présente son équipe pédagogique composée d'instructeurs en sûreté de l'aviation civile, d'instructeurs certifiés IATA en marchandises dangereuses, d'un conseiller à la sécurité (ADR), de formateurs en "Sauveteur Secouriste du Travail" et "Risques terroristes".

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec **au maximum deux apprenants par poste**
- La simulation/machine (sur simulateur « Logyx Detect » version 4.0 par la société Logyx)
- Le « serious game » (lorsque le simulateur fixe des objectifs à atteindre par niveau/palier).

Méthodes pédagogiques

- Affirmative (expositive et démonstrative)
- Active

AIRPORT AVIATION SECURITY FORMATION

Audit & Conseil – Sécurité – Marchandises Dangereuses – Langues étrangères

2 rue de Paris 68730 BLOTZHEIM

✉ dispo@aasec.fr www.avsec.fr

☎ +33 3 67 35 18 14 / 15 / 16



Validation et suivi des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Edition 1 Version 3
Du 22/08/2023



« Déclaration d'activité enregistrée sous le n°42 68 02456 68 auprès du préfet de région Grand Est »
Autorisation d'exercice n°FOR-68-2029-06-05-20240653585

